CALAIS :
Ce matin, rue des Huttes.
Hier soir, la police est passée à Marck et a pris deux tentes et la totalité des couvertures...

GRANDE-SYNTHE :
Du nouveau sur l'évacuation d l'Espace Jeunes du Moulin.
Affichages ce matin au gymnase :
- Le maire a demandé le 12 août au tribunal administratif de Lille de décider l'évacuation,
- L'audience aura lieu mardi 3 septembre.
Un communiqué de presse interassociatif est en cours de rédaction et sera envoyé demain.

Pour l'association, Claire Millot

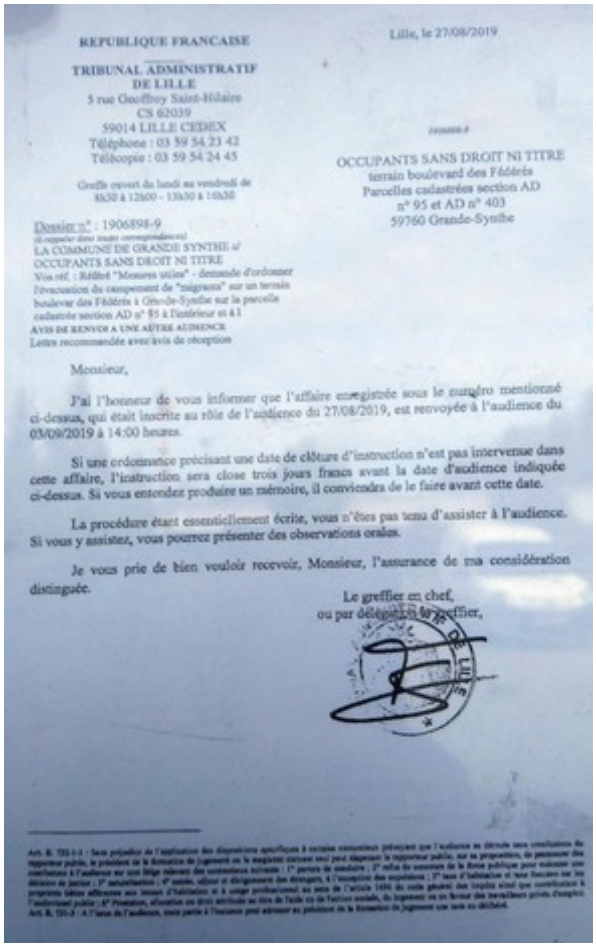

REPUBLIQUE FRANCAISE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE LILLE
5 rue Geoffroy Saint-Hilaire
CS 62039
59014 LILLE CEDEX
Téléphone : 03 59 54 23 42
Télécopie : 03 59 54 24 45

Greffe ouvert du lundi au vendredi de
8h30 à 12h00 - 13h30 à 16h30

Dossier n° : 1906898-9
(à rappeler dans toutes correspondances)
LA COMMUNE DE GRANDE SYNTHE c/
OCCUPANTS SANS DROIT NI TITRE
Vos réf. : Référé "Mesures utiles" - demande d'ordonner l'évacuation du campement de "migrants" sur un terrain boulevar des Fédérés à Grande-Synthe sur la parcelle cadastrée section AD n° 95 à l'intérieur et à l
AVIS DE RENVOI A UNE AUTRE AUDIENCE
Lettre recommandée avec avis de réception

Lille, le 27/08/2019

OCCUPANTS SANS DROIT NI TITRE
terrain boulevard des Fédérés
Parcelles cadastrées section AD
n° 95 et AD n° 403
59760 Grande-Synthe

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que l'affaire enregistrée sous le numéro mentionné ci-dessus, qui était inscrite au rôle de l'audience du 27/08/2019, est renvoyée à l'audience du 03/09/2019 à 14:00 heures.

Si une ordonnance précisant une date de clôture d'instruction n'est pas intervenue dans cette affaire, l'instruction sera close trois jours francs avant la date d'audience indiquée ci-dessus. Si vous entendez produire un mémoire, il conviendra de le faire avant cette date.

La procédure étant essentiellement écrite, vous n'êtes pas tenu d'assister à l'audience. Si vous y assistez, vous pourrez présenter des observations orales.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation le greffier,

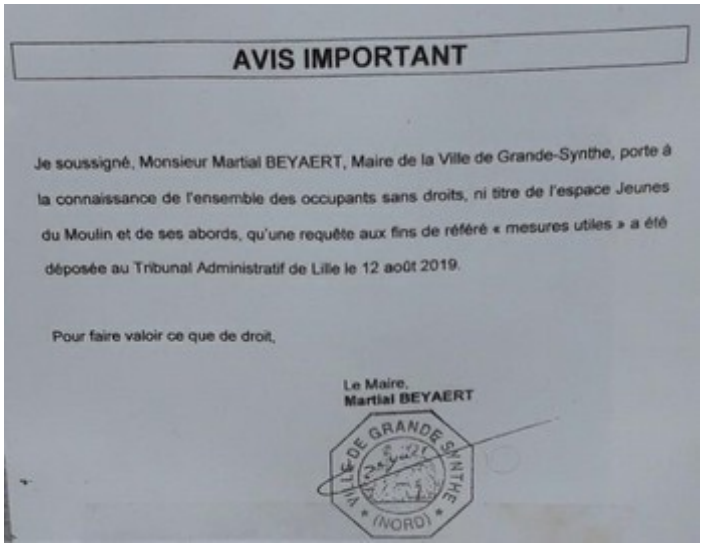

AVIS IMPORTANT

Je soussigné, Monsieur Martial BEYAERT, Maire de la Ville de Grande-Synthe, porte à la connaissance de l'ensemble des occupants sans droits, ni titre de l'espace Jeunes du Moulin et de ses abords, qu'une requête aux fins de référé « mesures utiles » a été déposée au Tribunal Administratif de Lille le 12 août 2019.

Pour faire valoir ce que de droit,

Le Maire,
Martial BEYAERT

VILLE DE GRANDE SYNTHE (NORD)